

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-15DEL_CM240426-DE



BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil Municipal du 24 avril 2026

Introduction

Le Budget Primitif 2026 de la Commune est un acte prévisionnel qui doit prendre en compte un ensemble de données : des éléments de contexte, la situation et trajectoire financières de la commune, des réalisations en cours et des engagements à respecter, des contraintes et dépenses obligatoires.

Mais il doit aussi traduire fidèlement les objectifs et priorités présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 16 février 2026.

En matière de ressources communales, le budget 2026 exprime la volonté de protéger le pouvoir d'achat des familles notamment en reconduisant le taux de la part communale de la taxe foncière ainsi que les tarifs des services et activités municipales.

Entre les guerres dans le monde, les crises économiques, le ralentissement de la croissance, la dette publique de la France, le contexte général impose par ailleurs d'établir des prévisions guidées par la prudence et la fiabilité.

Comme les années précédentes, et au vu des bons résultats obtenus en 2025, il faudra continuer à rechercher des financements complémentaires, à diversifier également les sources de financements, dans l'objectif de réduire autant que possible l'effort communal.

En matière de dépenses, le budget 2026 est d'emblée contraint par un ensemble de dépenses obligatoires, par plusieurs augmentations incontournables (cotisations CNRACL, primes d'assurance...), et surtout, par la poursuite de la réalisation d'un programme ambitieux d'investissements et équipements publics, qui est aujourd'hui engagé dans sa phase opérationnelle.

L'année 2026 se caractérise à nouveau par un volume et rythme soutenus de dépenses d'investissement, liés à l'achèvement des principales opérations du programme Action Cœur de ville (Place Saint Médard, rénovation halle Fichet, extension Ecole E. Vaillant...) et à la montée en charge des opérations du NPNRU des Hauts de Creil (Crèche Arc en ciel, Parking Silo, aménagement secteur Descartes...).

Cette réalité oblige à limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement afin de garantir le niveau des épargnes, l'autofinancement et maîtriser l'encours de la dette.

Pour autant, les crédits de fonctionnement alloués aux services visent à préserver la qualité et le niveau des services rendus à la population et à élargir leur accès, en respectant les priorités des élus dans les domaines de l'Education et de la Jeunesse, de la tranquillité publique et du cadre de vie, et de la solidarité.

Le Budget Primitif 2026 s'élève à 105 709 798,04 dont :

- **64 993 999,83 € en section de fonctionnement**
- **40 715 798,21 € en section d'investissement.**

I. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement représente 61,48% du budget 2026 soit **64 993 999,83 €**.

1- Les recettes de fonctionnement

La prévision des **Recettes Réelles de Fonctionnement est proposée à 58 799 428,00€ en progression de 0,75%** par rapport au budget 2025, se décomposant principalement comme suit :

- les produits des services (70) à 2 228 885,00 €, en progression de 1,20% ;
- les impôts et taxes (73) à 22 841 930,00 €, en diminution de 0.90% (207 585 €) ;
- les dotations et participations (74) à 32 263 940,00 €, en progression de 1,72 %.

Chapitre	Total Budgeté 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Variation en € de BP À BP	Variation BP 26-25
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	467 000,00	617 256,21	550 000,00	83 000,00	17,77%
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 202 435,00	2 175 945,91	2 228 885,00	26 450,00	1,20%
73 - IMPOTS ET TAXES	23 049 515,00	22 848 671,66	22 841 930,00	-207 585,00	-0,90%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	31 719 055,00	31 511 670,78	32 263 940,00	544 885,00	1,72%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	925 000,00	901 786,53	914 673,00	-10 327,00	-1,12%
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	1 254,69		0,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		982 730,00		0,00	
Total Recettes réelles de fonctionnement	58 363 005,00	59 039 315,78	58 799 428,00	436 423,00	0,75%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		298 292,61		0,00	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 728 567,31	5 728 567,31	6 194 571,83	466 004,52	8,13%
Total Recettes de fonctionnement	64 091 572,31	65 066 175,70	64 993 999,83	902 427,52	1,41%

➤ Les produits des services (chapitre 70)

Les recettes attendues sont de **2 228 885,00 €** afin de tenir compte du réalisé 2025 et des effets de la révision des tarifs adoptés par la délibération du 16 décembre 2025 qui en fixe les modalités comme suit :

- les tarifs des services Education, Solidarité, Enfance et Jeunesse ne connaissent pas d'augmentation.
- les tarifs des autres services sont augmentés de 2 à 3 %, à l'exception des **tarifs relatifs aux incivilités et à la propreté urbaine qui connaissent une évolution entre + 5 et 7%**.

➤ Impôts et taxes (chapitre 73)

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2026 a été fixée par le gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2026 à 1.3%. La prévision de recettes au BP 2026 est établie à partir de ce taux.

En revanche, aucune augmentation de taux n'est proposée pour l'exercice budgétaire 2026.

L'attribution de compensation est prévue au même niveau que pour l'année 2026. Le montant attendu est de 5 599 814 €, en tenant compte des derniers rapports de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Cette attribution de compensation vise à équilibrer les charges et les ressources des collectivités territoriales membres de l'EPCI suite à d'éventuels transferts de compétences.

➤ **Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre budgétaire représente **32 263 940,00 €** soit 54,87 % des Recettes Réelles de Fonctionnement et progresse de 1,72% par rapport au Budget Prévisionnel 2025.

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** comprend trois composantes :
Etant donné la date du conseil municipal décalée sur le mois d'Avril, les crédits prévus sont ceux des dotations officielles publiées par la DGCL
 - La Dotation Forfaitaire : contrairement aux annonces de la Loi de Finances 2026, qui prévoyait une reconduction du montant de 2025, la ville subit une réduction de 22 799, la dotation attribuée est de 6 600 615 €.
 - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants selon un indice synthétique, prenant en compte plusieurs critères : potentiel financier, revenu moyen des habitants, nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux. Le montant attribué et prévu au budget pour la DSU est de 19 751 922 € en progression de 964 935 €. Cette augmentation est liée à l'application de l'article 240 de la Loi de Finances, avec la poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale pour la DSU et la DSR.
 - La Dotation Nationale de Péréquation est attendue à 1 146 323 €, soit un montant en baisse de 17 958 €.
- **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**. Depuis 2024, la Ville de Creil perçoit comme toutes les Communes membres de l'ACSO une DSC, évaluée principalement selon le poids démographique de la Commune.
Son montant annuel est fixé à 116 580 €.
- **Compensation des exonérations fiscales**. Les allocations compensatrices sont prévues à 1 386 118 € en 2026 : la compensation de l'abattement de 30 % appliqué sur la base de certains logements appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ; la compensation de l'exonération, accordée pour certains immeubles situés dans les QPV, est calculée à partir des bases exonérées prévisionnelles de 2025, multipliées par le taux de foncier bâti de 2024.

➤ **Les autres recettes de fonctionnement (chapitres 75 et 77)**

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus à hauteur de 914 673 €.

➤ **Les recettes d'ordre de fonctionnement**

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au **report anticipé du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, s'élevant à 6 194 571.83 €, en augmentation de 8,13 % par rapport au budget de 2025.**



2- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Total Budgeté 2025	CA 2025 prévisionnel	BP 2026	Variation en € de BP À BP	Variation BP 26-25
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	50 000,00	13 713,00	22 000,00	-28 000,00	-56,00%
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	15 611 475,02	15 028 272,58	16 275 205,00	663 729,98	4,25%
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	33 765 236,00	33 763 012,96	34 000 000,00	234 764,00	0,70%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 479 651,50	3 281 164,22	3 476 257,00	-3 394,50	-0,10%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 219 300,00	1 165 868,58	1 206 723,00	-12 577,00	-1,03%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00	13 896,81	15 000,00	-35 000,00	-70,00%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	54 175 662,52	53 265 928,15	54 995 185,00	819 522,48	1,51%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 067 000,00	3 225 334,79	1 800 000,00	-267 000,00	-12,92%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 848 909,79	0,00	8 198 814,83	349 905,04	4,46%
Total Dépenses de fonctionnement	64 091 572,31	56 491 262,94	64 993 999,83	902 427,52	1,41%

Ce tableau de synthèse permet de visualiser l'évolution des principaux chapitres budgétaires entre les deux années et met en évidence les variations significatives au niveau des charges et des provisions.

Les dépenses réelles sont de 54 995 185,00 € au budget primitif 2026 et en augmentation de 819 522,48€, soit 1,51% par rapport au budget 2025.

➤ *Charges à caractère général (chapitre 011)*

Les crédits de fonctionnement alloués aux services en 2026 sont globalement reconduits à l'identique et permettent de préserver le niveau de services rendus à la population. L'augmentation du chapitre de 663 729,98 € soit 4,25% est liée exclusivement à un ensemble de dépenses obligatoires à assumer telles que : l'augmentation des primes d'assurance, les frais de contentieux, les marchés de restauration scolaire et de propreté urbaine, la réouverture de l'Ecole E.Vaillant et de la Crèche Arc en ciel.

➤ *Frais de personnel et charges assimilées (chapitre 012)*

Les charges de personnel inscrites au BP 2026 représentent 61.82% des Dépenses Réelles de Fonctionnement. La **prévision 2026 est arrêtée à 34 000 000 €**. **De BP à BP (hors décisions modificatives) les frais de progressent de 700 000 €, soit 2,10%.**

Cette hausse est principalement attribuée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à l'augmentation de la Cotisation CNRACL, de 340 000 € en 2026.

➤ *Autres charges de gestion courante (chapitre 65)*

Les autres charges de gestion courante représentent 3 476 257,00 €, soit presque l'équivalent du BP 2025.

Le budget alloué à la vie associative et aux subventions municipales est proposé à hauteur de 2 747 500 € et intègre la participation de la Commune au fonctionnement du CCAS (1.73 M€) ainsi que le soutien annuel au tissu associatif creillois à hauteur de 954 767 €.

➤ **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières du chapitre 66 correspondent aux intérêts de la dette contractée par la Commune.

➤ **Les dépenses d'ordre**

La comptabilisation de 1 800 000 € (chapitre 042) au titre de la dotation aux amortissements et des provisions pour créances douteuses reflète les engagements financiers de la Commune en matière de provisionnement et répond aux obligations d'amortissement de nos dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements et provisions pour créances douteuses sont des pratiques courantes visant à assurer la bonne tenue des comptes et à anticiper les éventuelles pertes financières. Ces démarches contribuent à une gestion rigoureuse des ressources et à une transparence accrue dans la comptabilité de la Commune.

Le chapitre 023 proposé à 8 198 814,83 €, en hausse de 349 905,04 € par rapport à 2025 est une partie de l'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, qui contribue à financer nos investissements, en limitant le recours à des emprunts.

II. Section d'investissement

La section d'investissement représente 38,52% du budget 2026 soit **40 715 798,21 €**.

Le programme d'investissement 2026 est construit dans une approche équilibrée entre d'une part, les opérations du NPNRU des hauts de Creil et les opérations prioritaires du programme *Action Cœur de Ville (ACV)* sur le bas de Creil d'autre part. A ces opérations structurantes, s'ajoutent le projet de modernisation de l'éclairage public, la poursuite de la rénovation énergétique des écoles, la requalification des aires de jeux et espaces verts et l'entretien courant du patrimoine communal.

Ainsi, la finalisation en 2026 du programme ACV représente une enveloppe globale de 9,96 M€ (Halle Fichet, Place St Médard, Château, Ecole Vaillant...). La poursuite des opérations conventionnées dans le cadre du NPRU des Hauts de Creil est estimée à 7,40 M€ (Crèche Arc en ciel, Ecole Rabelais/Montaigne, Parking silo, aménagements secteur Descartes, végétalisation cour De Nerval...). L'entretien du patrimoine communal et du cadre de vie progresse globalement à 5,10 M€. Les autres dépenses d'équipements (vidéo protection, mobilier scolaire, informatique...) s'élèveront à 3,10 M€.

1- Les dépenses d'investissement

Les **Dépenses Réelles d'Investissement** sont évaluées à **34 960 254,57 €**.

Chapitre	BP 2025 + REPORTS 2024	REALISE 2025	Projet BP 2026 dont REPORTS 2025	VARIATION en € de BP à BP	varation BP25 BP26
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			30 710,00	30 710,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 748 172,00	3 802 287,70	4 187 384,00	439 212,00	11,72%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 112 163,59	349 775,10	714 198,64	-397 964,95	-35,78%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	321 417,51	58 312,58	305 510,00	-15 907,51	-4,95%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 364 643,79	8 422 870,06	8 734 495,03	-3 630 148,76	-29,36%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	27 518 052,27	20 255 054,22	18 271 709,90	-9 246 342,37	-33,60%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 519 447,00	752 412,17	2 646 247,00	-873 200,00	-24,81%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	94 292,80	65 876,71	70 000,00	-24 292,80	-25,76%
Total Dépenses réelles d'investissement	48 678 188,96	33 706 588,54	34 960 254,57	-13 717 934,39	-28,18%
040 - OPERATIONS ORD PATRIMONIALES		298 292,61		0,00	
041 - OPERATIONS ORD PATRIMONIALES	1 890 953,31	1 663 084,31	0,00	0,00	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 940 840,42	3 940 840,42	5 755 543,64	1 814 703,22	46,05%
Total Dépenses d'investissement	54 509 982,69	39 608 805,88	40 715 798,21	-13 794 184,48	-25,31%

➤ *Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)*

Le remboursement en capital prévu sur l'exercice 2026 est estimé à **4 187 384 €**.

➤ **Immobilisations et dépenses d'équipement (Chap. 20, 204, 21 et 23)**

Les dépenses d'équipements, regroupées au sein de ces chapitres, sont prévues à hauteur de **28 025 913,57 €** dont 1 484 818,57 € de reports de crédits 2025.

➤ **Autres immobilisations financières (Chapitre 27)**

Les autres immobilisations financières représentent 2 646 247,00 € et se composent notamment de la part affectée au financement du budget annexe ZAC Ec' Eau Port évaluée à ce stade à 1 546 247 €. Le montant réellement versé dépendra du rythme d'exécution du budget annexe afin de garantir son équilibre lors de la clôture des comptes de l'année 2026. 1 100 000 € sont également prévus pour les dépôts et cautionnements.

Au chapitre 45 est prévu 70 000 € pour les travaux réalisés par la Commune pour le compte d'autres entités ou partenaires, avec un remboursement prévu ultérieurement dans le cadre notamment de l'OPAH-RU (travaux d'office, travaux d'urgence...).

➤ **Les dépenses d'ordre d'investissement**

La dépense inscrite au chapitre 001 correspond aux cumuls des résultats de la section d'investissement des exercices antérieurs, évaluée à 5 755 543,64 €.

2. Les recettes d'investissement

Les Recettes Réelles d'Investissement s'élèvent à 30 716 983,38 €.

Chapitre	BP 2025 + REPORTS 2024	REALISE 2025	Projet BP 2026 dont REPORTS 2025	VARIATION en € de BP à BP	variation BP25 BP26
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 432 907,90	8 227 240,91	6 620 715,93	-1 812 191,97	-21,49%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 658 100,02	11 724 556,99	12 060 372,28	-7 597 727,74	-38,65%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 087 406,67	8 623 627,96	10 001 830,17	-2 085 576,50	-17,25%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	22 137,77	50 000,00	50 000,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 261 565,00	337 500,00	1 224 065,00	-37 500,00	-2,97%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 193 140,00	0,00	690 000,00	-503 140,00	-42,17%
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	70 000,00	29 779,51	70 000,00	0,00	0,00%
Total Recettes réelles d'Investissement	42 703 119,59	28 964 843,14	30 716 983,38	-11 986 136,21	-28,07%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 848 909,79		8 198 814,83	349 905,04	4,46%
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 067 000,00	3 225 334,79	1 800 000,00	-267 000,00	-12,92%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 890 953,31	1 663 084,31			
Total Recettes d'investissement	54 509 982,69	33 853 262,24	40 715 798,21	-13 794 184,48	-25,31%

➤ **Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10)**

Les recettes prévues à ce chapitre s'élèvent à un montant total de 6 620 715,93 € qui se composent principalement de :

- 3 995 375 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissement (FCTVA).
- 245 000 € de recettes issues de la taxe d'aménagement. Cette taxe est prélevée lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme pour financer des équipements publics et des aménagements urbains.
- 2 380 340,93 € représente la part du résultat 2025 de la section de fonctionnement capitalisée au compte 1068. Cette opération permet de reporter une partie du résultat de fonctionnement de l'année précédente vers le budget d'investissement pour financer de nouveaux projets ou compenser des besoins de financement.

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Les subventions d'investissement s'élèvent à un montant total de 12 060 372,28 €, dont 4 860 021,28 € correspondent à des reports de subventions provenant d'exercices antérieurs. Les nouvelles inscriptions de subventions s'élèvent donc à 7 200 351,00€.

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

La prévision concernant l'emprunt d'équilibre s'élève à 10 001 830,17 €, pour financer l'ensemble du programme d'investissement de la Commune.

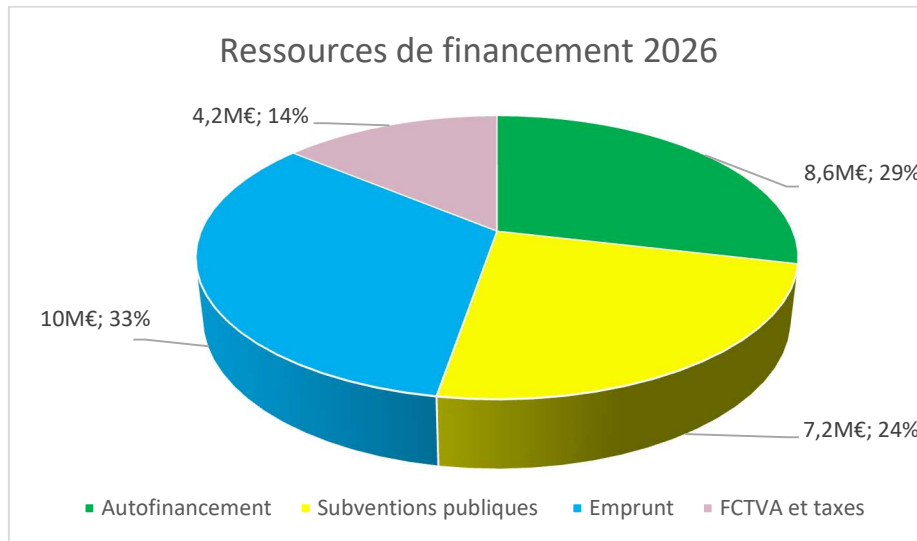
➤ **Les autres ressources d'investissement (chapitres 27, 021, 040)**

Au chapitre 27, chapitre existant en dépenses et recettes de fonctionnement est inscrit le montant des cautionnements versés et à récupérer en fonction des opérations d'investissement que la ville souhaite acquérir, ainsi que la participation du budget de la ville en faveur du budget de l'Ec Eau Port, la somme inscrite correspond au montant nécessaire à l'équilibre du budget annexe.

Le chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre section) correspond aux écritures comptables qui permettent de passer d'une section à l'autre, telles que les dotations aux amortissements qui sont équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Il en est de même pour le chapitre 021, contrepartie du chapitre 023, qui enregistre la part des recettes de la section de fonctionnement affectée au financement à la section d'investissement, **soit 8 198 814,83 €**.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 30 M€ (dont ZAC Ec'eau – Port) sont financées de la manière suivante :



Cette répartition met en évidence un équilibre entre ressources propres, financements externes et recours à l'emprunt, permettant de soutenir un niveau d'investissement élevé tout en garantissant la soutenabilité financière de la collectivité.

Le niveau d'autofinancement de 8,10 M€ traduit la capacité de la collectivité à dégager des marges de manœuvre pour financer ses projets.

Les subventions publiques nouvelles (hors report) d'environ 7,20 M€ et les recettes de FCTVA ainsi que la taxe d'aménagement de plus de 4 M€ viennent utilement compléter ces ressources en limitant le reste à charge.

Enfin, le recours à l'emprunt de 10 M€ demeure maîtrisé et s'inscrit dans une trajectoire financière prudente, compatible avec les capacités de remboursement de la collectivité.